LA LETTRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Lettre du SCoT n°3

NOVEMBRE 2018

BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Complétant le diagnostic territorial approfondi (cf. Lettre du SCoT n°2), l'Etat initial de l'environnement dégage les considérations environnementales à prendre en compte dans les modalités futures de l'aménagement et de l'urbanisation de la Picardie maritime.

Analyse objective de la situation environnementale locale embrassant l'ensemble des thématiques de l'environnement, il constitue la clé de voûte de l'évaluation environnementale.

Dans les phases suivantes de la démarche SCoT, il permettra de mesurer les effets probables des orientations du schéma sur l'environnement qui sera ainsi placé au cœur du dispositif de décision.

Des patrimoines naturel, culturel et paysager emblématiques à préserver et à valoriser

La Picardie maritime est riche de ses paysages variés, résultant de l'interaction entre ses milieux naturels et des activités humaines historiquement et culturellement ancrées. La préservation et la mise en valeur de ces «marqueurs» identitaires représentent des enjeux centraux du SCoT.

Aussi, les orientations et objectifs de qualité paysagère et de préservation patrimoniale définis dans la Charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie maritime seront réaffirmés dans le SCoT afin de :

- Protéger l'intégrité du patrimoine naturel, les paysages emblématiques et les motifs identitaires ;
- Préserver les courtils des villages de plateau ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti comme le patrimoine immatériel ;
- Accompagner l'aménagement des hauts lieux touristiques dans le respect de leur identité.

Il s'agira également d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour préserver les spécificités paysagères et de maîtriser les développements urbains (enjeux de la densification, de la maîtrise de l'étalement urbain, de l'intégration des constructions dans le paysage, du maintien des coupures d'urbanisation…).

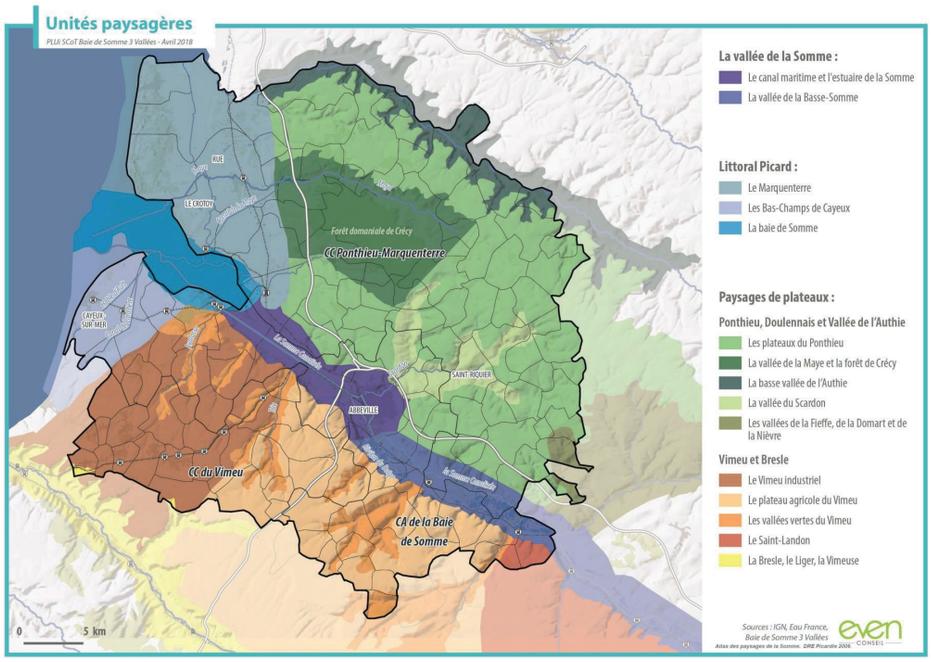

11 Sites Natura 2000

40 Zones naturelles d'Inventaire Ecologique, Faunique et Floristique

+100 sites naturels à enjeu Parc

117 Monuments historiques

3 Biens inscrits au patrimoine de l'UNESCO

La trame verte et bleue (TVB), outil au service de l'aménagement du

Le SCoT devra se reporter au schéma de trame verte et bleue de la Picardie maritime, élaboré dans le cadre du projet de PNR. Il viendra en approfondir certains aspects pour favoriser l'articulation de la TVB avec le développement urbain (maintien des continuités de nature en ville) et autoriser la préservation, voire la restauration, de certains espaces de nature (zones humides, bocage, prairies…).

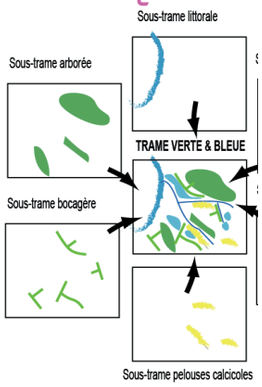

Des ressources à préserver pour un cycle urbain durable

Gestion de l'eau

Si la qualité physico-chimique des cours d'eau tend globalement à s'améliorer en Picardie maritime, les eaux littorales demeurent vulnérables et présentent un état écologique qualifié de moyen, voire médiocre par endroits. Les masses d'eau souterraines sont, quant à elles, en mauvais état chimique.
Cela s'explique en partie par :

- une mauvaise gestion du rejet des eaux pluviales ;
- une pollution des eaux liées aux activités passées et actuelles (rejets domestiques, entretien des espaces verts, effluents liés aux activités industrielles et agricoles…).

La question de la gestion des eaux pluviales engage les enjeux en matière de pollution, de traitement des eaux usées et de sécurité publique liés aux risques associés (inondations, coulées de boues,…).

A l'échelle des grands bassins hydrographiques, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie et du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands structurent la politique de l'eau.
Ils sont déclinés sur les bassins versants des fleuves de Picardie maritime au sein de trois schémas d'aménagement et de gestion des eaux (1 SAGE approuvé, 1 en cours de finalisation et 1 en élaboration), qui fixent des objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
Dans le cadre de la mise en œuvre des SDAGE et des SAGE, des mesures sont développées sur le territoire du SCoT pour préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau. Ces enjeux sont également au cœur du SCoT, qui devra être compatible avec les orientations et les objectifs définis dans les SDAGE et avec les objectifs de protection fixés par les SAGE.

Pour favoriser l'accueil des nouvelles populations, il conviendra d'anticiper les capacités d'assainissement collectif, de mettre en place des mesures d'amélioration de l'assainissement individuel et de gestion pérenne des ressources en eau potable, en prenant notamment en compte les pics de fréquentation estivale observés sur la côte.

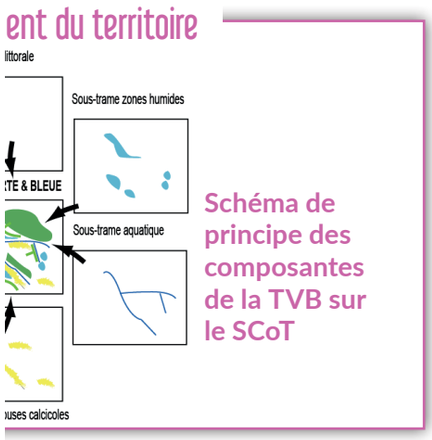

Schéma de principe des composantes de la TVB sur le SCoT

Gestion des déchets

A l'échelle du territoire du SCoT, la moyenne de déchets produits par habitant est en deçà de la moyenne départementale.
Pour autant, la production annuelle de déchets est très disparate selon le type de déchets et de territoires. Ainsi, les apports en déchèteries et en points d'apport volontaire gonflent la production moyenne des déchets ménagers assimilés des territoires urbanisés et littoraux.
La prise en compte dans le SCoT de ces différences entre espaces rural, littoral et urbain permettra de poursuivre la réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées.
Baie de Somme 3 Vallées veillera aussi à y encourager les initiatives locales en matière de gestion et de traitement des déchets en lien avec l'économie circulaire, comme celles autorisant leur valorisation énergétique (électricité, production de biogaz…).

Les défis énergétiques

Les caractéristiques du territoire de Picardie maritime (ancienneté du parc, typologie et mode de chauffage des logements, déplacements des habitants, …) et les consommations énergétiques, majoritairement issues des énergies fossiles, engendrent des situations de précarité, voire de vulnérabilité, énergétiques. En outre, l'augmentation du coût de l'énergie accentue le risque de précarité énergétique.
En 2008, près d'un quart des ménages était en situation de précarité énergétique. Dans certaines communes de l'Ouest et du Nord du territoire du SCoT, cette proportion dépassait 40%, et même parfois 50%.

Les émissions de gaz à effet de serre sont relativement élevées au sein du territoire. Représentant un peu plus d'un million de tonnes équivalent (teq) CO2 par an, elles équivalent en effet à 9,3 teqCO2/hab/an ; bien au-delà de la moyenne de 8,6 teqCO2/hab/an au sein du territoire picard.

Relativement bien amorcée en Picardie maritime, la production en énergies renouvelables correspondait, en 2011, à 43% de la consommation énergétique totale (hors transports) du territoire.
Localement, les productions d'EnR à partir de l'éolien et des ressources biomasse (bois bûche) dominent. Celles à partir du solaire (photovoltaïque/thermique) restent à l'heure actuelle marginales, ce qui s'explique en partie par un ensoleillement plus faible que dans le Sud (1794 jours contre une moyenne nationale de 2110 jours en 2015). Encore peu présentes sur le territoire, géothermie et méthanisation présentent des potentiels intéressants qui pourraient être davantage exploités.

Les enjeux en matière de rénovation énergétique du parc bâti, d'essor de l'éco-mobilité, de lutte contre les émissions de GES et de diversification de la production d'énergies renouvelables sont primordiaux dans le SCoT.

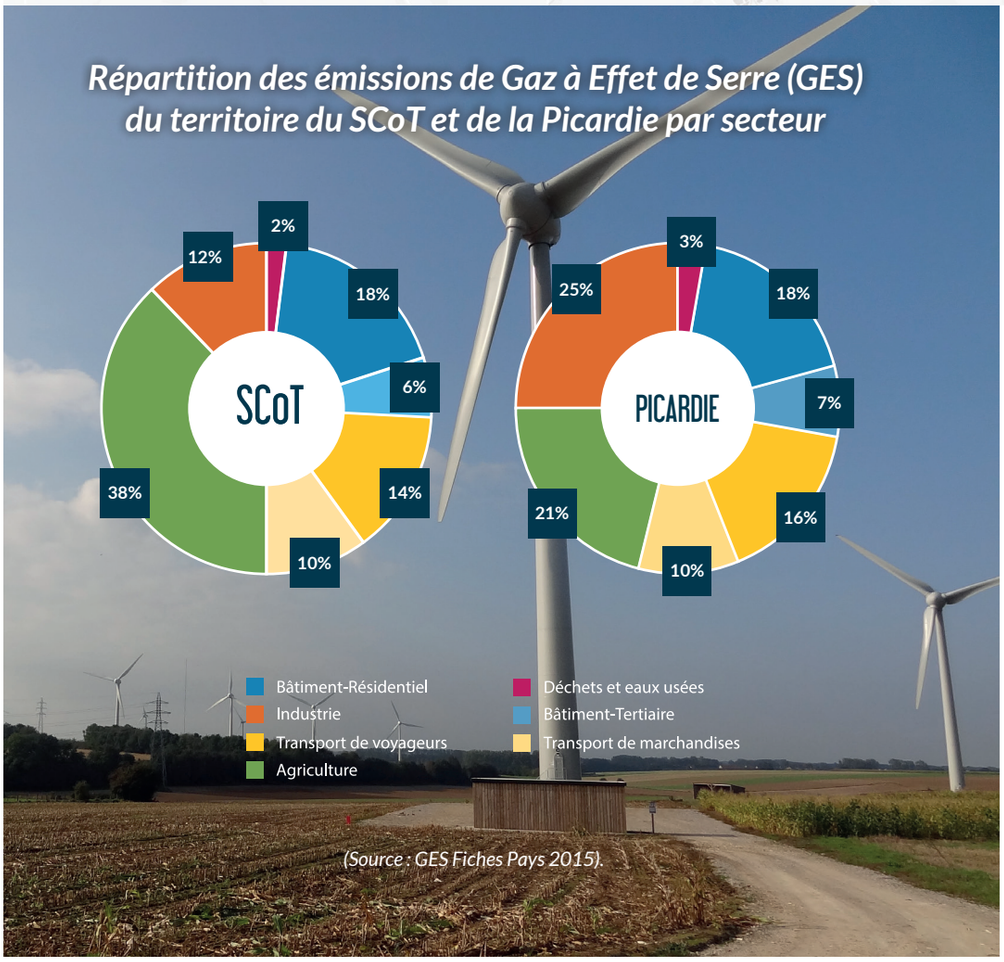

Réduire la vulnérabilité du territoire

Le territoire du SCOT est soumis à des contraintes naturelles :

- sur sa façade maritime pour ce qui concerne les risques érosion côtière et inondation par submersion marine ;
- en Basse vallée de Somme et en Vallée d'Authie pour ce qui concerne les risques inondation par débordement, remontée de nappe et ruissellement.

Dans certaines zones, ces risques peuvent se cumuler.

Zone de faible altitude, la zone des bas-champs demeure particulièrement vulnérable aux submersions marines du fait de l'élévation du niveau de la mer dans un contexte de réchauffement climatique. Il est également impacté par les risques d'érosion côtière qui sont de plusieurs types (érosion dunaire, érosion des cordons de galets, phénomène d'engraissement et de comblement, ...).

Concernant les risques inondation pour les vallées de la Somme et de l'Authie, les phénomènes de crues pourraient être renforcés par la présence d'obstacles à l'écoulement et, à proximité des estuaires, par l'influence des marées.

L'érosion des sols est une autre problématique locale, notamment en zone agricole, mais elle ne fait pas l'objet de plans de prévention spécifiques.

Si quelques communes du SCoT sont concernées par un risque technologique, aucune ne fait l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques.

Le SCoT se fixe pour objectif :

- de faire de la conscience du risque un levier d'aménagement en intégrant un volet gestion des risques dans toutes les stratégies et projets du territoire;
- d'identifier, dès la planification stratégique, l'enjeu des espaces de transition (friches, carrières...) afin de faciliter leurs reconquête et reconversion ;
- de promouvoir une résilience urbaine mais également environnementale ;
- d'intégrer davantage, dans les politiques d'aménagement, les impacts sur la santé auxquels le territoire est exposé (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols...).

Sur le territoire du SCoT, les risques littoraux font l'objet de deux plans de prévention des risques naturels et sont également pris en compte au travers du programme d'actions et de prévention des inondations Bresle-Somme-Authie.

La Vallée de Somme dispose d'un plan de prévention des risques inondation et des actions de réduction de la vulnérabilité sont développées dans le cadre du Plan Somme II. Le PPRI de la Vallée de l'Authie, prescrit en 2012, est en cours d'élaboration.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Pour lutter de façon plus efficace contre les émissions de gaz à effet-de-serre, maîtriser les consommations d'énergie et préparer la substitution vers les énergies renouvelables, mais aussi limiter la vulnérabilité climatique du territoire, la Picardie maritime révise actuellement son PCAET.
La concomitance des démarches devrait faciliter la nécessaire prise en compte du SCoT par le PCAET.

POUR + D'INFO

Si la démarche vous intéresse et que vous souhaitez suivre l'élaboration du SCoT, rendez-vous sur www.baiedesomme3vallees.fr/scot/ ou au siège de Baie de Somme 3 Vallées

Baie de Somme 3 Vallées
Immeuble Garopôle - Place de la Gare
80 100 Abbeville
Téléphone : 03 22 24 40 74
Mail : contact@baiedesomme3vallées.fr